

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Christine DEL PIE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-16 Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCST et l'ADN-FC

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2015-04-08 du 11 juin 2015,

Par délibération en date du 11 juin 2015, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud Territoire a décidé d'adhérer à l'Agence de Développement Nord Franche-Comté, de contribuer à l'équilibre du budget de cette structure et a donné délégation au Président de la collectivité pour arrêter les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'ADN-FC.

La convention, signée le 17 Août 2015 pour les exercices 2015-2016 et 2017, détermine les engagements respectifs de l'ADN-FC et de la CCST en vue de permettre à l'Agence de développer ses actions sur et au profit du territoire du Nord Franche-Comté et, en particulier, du périmètre de la CCST.

Elle fixe ainsi dans un cadre pluriannuel :

- Les missions et objectifs dévolus à l'ADN-FC,
- Les moyens que l'Association développera pour y parvenir,
- Le principe, le montant et les modalités de versement de la contribution de la collectivité à l'équilibre du budget de l'association,
- Les modalités de suivi des actions de l'ADN-FC.

Il est prévu que cette convention soit complétée, annuellement, par un avenant fixant, au vu du budget prévisionnel et du programme d'actions de l'exercice considéré, le montant de la contribution financière de la CCST.

Pour l'exercice 2017, au vu du budget prévisionnel de l'Agence, la contribution financière de la Communauté de Communes du Sud Territoire au fonctionnement de l'Agence s'établit à la somme de trente mille euros (30 000 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider l'avenant n° 2 (joint en annexe) à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'ADN-FC,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

PJ : Avenant n° 2 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 09 MAI 2017

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Article 2 : Participation financière de la Communauté de Communes du Sud Territoire (exercice 2017)

En application de l'Article 3 de la Convention cadre du 17 août 2015 et au vu du budget prévisionnel de l'Agence détaillant les charges liées à la mise en œuvre des actions prévues en 2017, la contribution financière de la Communauté de Communes du Sud Territoire au fonctionnement de l'Agence s'établit à la somme de 30 000 € pour l'exercice 2017. Le budget 2017 s'établit à 1 292 500 €, le détail des subventions d'exploitation est précisé ci-après. Le budget prévisionnel des dépenses est présenté en annexe 2.

Produits d'exploitation	BUDGET 2017 CA
GRAND BELFORT	550 000
PMA	550 000
Conseil Régional (PRISME)	150 000
CC Sud Territoire	30 000
Communautés de Communes Vosges du Sud	10 000
Entreprises partenaires	2 500
Total Subventions d'exploitation nettes	1 292 500

Article 3 : Modalités de versement

Les modalités de versement de la subvention due au titre de l'exercice 2017 sont celles précisées à l'Article 3.2 de la Convention-cadre du 17 août 2015 telles qu'elles sont rappelées ci-dessous :

- En janvier de l'année N : un premier versement égal à 25 % de la subvention allouée au titre de l'année N - 1,
- En avril de l'année N : un second versement portant la contribution de la CCST à 70 % de la subvention de l'année N - 1, ou à 70 % de la subvention fixée par voie d'avenant à la Convention pluriannuelle si cet avenant est approuvé à cette date par le Conseil Communautaire,
- En octobre de l'année N et sur présentation d'un état d'avancement du programme partenarial : un troisième versement portant à 95 % de la subvention le montant des versements de la CCST,
- Le solde, soit 5 %, sur présentation des documents mentionnés à l'Article 4 de la convention-cadre du 17 août 2015.

Pour l'année 2017, le montant retenu pour l'année N-1 (2016) est de 30 K€.

Article 4 : Obligations de l'Agence de Développement Nord Franche-Comté, contrôle

Le délai de présentation d'un compte-rendu annuel d'exécution fixé par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du 17 août 2015 est porté à 6 mois après la clôture comptable de chaque exercice de l'ADN-FC (30/06 N+1).

Envoyé en préfecture le 03/05/2017
Reçu en préfecture le 03/05/2017
Affiché le [REDACTED]
ID : 090-249000241-20170413-2017_03_16-DE

Article 5 : Il n'est pas procédé à d'autres modifications à la convention initiale.

Fait à Meroux, en deux exemplaires, le

Pour
la Communauté de Communes
du sud Territoire,

Pour
l'Agence de Développement
économique Nord Franche-Comté,

Christian RAYOT
Président

Damien MESLOT
Président

Annexe :

- n°1 : Programme d'actions prévisionnel 2017
- n°2 : Budget prévisionnel 2017

Annexe 1

Programme d'actions prévisionnel 2017 de l'ADN-FC

En application de l'article 2.3 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCST et l'ADN-FC, un programme d'actions doit être établi annuellement.

En 2017, le programme d'actions de l'ADN-FC sera organisé autour de deux axes principaux et généralistes pour l'ensemble de son territoire d'intervention.

2 axes principaux

Amplifier la prospection,
Être proactif vis à vis du tissu productif local et de nos partenaires.

En lien avec les services économiques des financeurs et des partenaires du développement économique présents dans les EPCI, il s'agit également de servir la construction du Pôle Métropolitain en assurant, à son échelle, la fonction économique de proximité au service de tous.

1. Amplifier la prospection

- Conforter les outils de prospection
Dans la continuité des outils développés en 2016 et qui servent au quotidien des équipes de l'ADN-FC, il s'agit pour 2017 :
 - Etablir un parcours clients type par grandes filières ;
 - Mettre en œuvre une veille ciblée en lien avec les axes de prospection ;
 - S'appuyer sur la marque de territoire SO NORD FRANCHE-COMTE comme destination économique ;
- Doper les flux d'affaires
 - Renouveler le mandat, pour une année, du prestataire extérieur afin de booster et détecter des projets d'implantation permettant de vendre le Nord Franche-Comté ;
 - Être présents sur une quinzaine de salons en tant que visiteurs prioritairement
 - Mener une action de promotion pendant Economia2017, pendant de la version des Rendez Vous de l'Énergie en 2016
 - Animer le réseau des Ambassadeurs ;
 - Mener des actions de prospection directe au sein de l'ADN-FC en particulier en direction des secteurs des entreprises du Numérique (lien avec l'outil régional Numerica) et de secteurs qui recherchent des écosystèmes Industriels comme la fabrication d'éoliennes ;
- Être visible et médiatiser notre action
 - Continuer le développement des destinataires de la Newsletter économique de l'ADN-FC qui est passée de 1500 à 5000 en 2016. 80% des destinataires sont des chefs d'entreprises
 - Optimiser nos interventions sur les réseaux sociaux en professionnalisant la démarche d'information

2. Être proactif

- Vis à vis du tissu productif local
 - 350 visites d'entreprises par an
 - Accompagnement de la croissance et des difficultés des entreprises au sein du Nord Franche-Comté,

- Soutien aux startups locales.
- Etre un acteur majeur de la vie économique du Nord Franche-Comté
 - Etre le fer de lance de la diffusion à tous de la marque SO NORD FRANCHE-COMTE,
 - Maillage inter-entreprise et universitaires,
 - Etre un relais local des politiques régionales au bénéfice des entreprises,
- Vis à vis de nos partenaires
 - Informations régulières des visites d'entreprises et des actions à mener de façon coordonnée ;
 - Promouvoir la marque de territoire et la communication associée ;
 - Mailler les acteurs ;
 - Accompagner la construction économique du Pôle Métropolitain ;
 - Promouvoir la politique régionale, les nouveaux outils du SRDEII en faveur des entreprises et agir de concert avec les correspondants territoriaux de la région Bourgogne Franche-Comté et nos financeurs.

Dispositif PRISME

Au titre de l'exercice 2017, l'Agence poursuivra les actions engagées par le dispositif PRISME qu'elle héberge depuis le 1^{er} juillet 2015 : maillage du territoire et des entreprises, connaissances des donneurs d'ordres et de leurs potentialités de marchés au bénéfice des entreprises régionales.

Le programme d'actions annuel pour 2017 vise au plan régional à visiter :

- 25 nouvelles entreprises dont 10 sur le NFC,
- et à conduire une centaine d'actions de suivi de dossiers dont 40 sur Nord Franche-Comté, avec rédaction des comptes-rendu de ces visites et inscription des compétences de ces entreprises dans la cartographie des compétences.
- PRISME poursuivra également les maillages et les mises en relation avec les grands comptes et les entreprises du territoire.

Annexe 2

Budget prévisionnel 2017 de l'ADN-FC

Pour conduire son programme de travail, le budget prévisionnel d'ADNFC en 2017 s'établit ainsi :

Produits d'exploitation	BUDGET 2017 ADN-FC	Comparatif par rapport budget 2016
GRAND BELFORT	550 000	
PMA	550 000	
Conseil Régional (BRISME)	150 000	
CC Sud Territoire	30 000	
Communautés de Communes	10 000	
Cotisations partenaires	2 500	
Total Subventions d'exploitation nettes	1 292 500	-1,71%
TOTAL PRODUITS	1 292 500	
Charges d'exploitation		
Locations, charges immobilières, assurances	82 000	0,61%
Entretiens et maintenance	15 000	-6,25%
Honoraires ADU (compta, RH), CAC, Conseils juridiques	24 500	-25,76%
Prestations PRISME (dispositif régional)	28 000	0,00%
Fonctionnement d'AUI	45 000	-10,00%
Telecom, EDF, charges diverses	23 800	-23,23%
Carburant et déplacements Agence/hors Prospection	12 000	20,00%
Prestataires prospection	36 000	0,00%
Frais de déplacements, salons, missions et réceptions	25 000	-16,67%
Actions spécifiques, promotion, outils prospection, communication	60 000	-46,34%
Total achats et services extérieurs	351 300	+1,46%
Masse salariale	553 000	0,55%
Charges patronales	282 000	0,71%
Taxes sur les salaires	65 000	8,33%
Total charges de personnel	900 000	1,12%
Autres charges		
Action sociale ADN-FC	5 000	0,00%
OPCA 1% Formation	6 000	20,00%
Plan de formation	11 000	-8,33%
Medecine du travail	1 500	0,00%
Dotation amort. immob.	19 000	-17,39%
Total autres charges	42 500	-5,56%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 293 800	0,18%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 300	
RESULTAT FINANCIER	1 300	
RESULTAT COURANT	0	
CAF	19 000	-59,57%
INVESTISSEMENTS		
INVESTISSEMENTS	7 000	-30,00%
Matériel Informatique	4 000	
Matériel téléphonie	500	
Autres	3 000	
Financement des investissements	12 000	-67,57%